Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-D2026_042-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Guérin Catherine, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, ODIC Sabrina, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, ROY Baptiste, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît, BEARNEZ Mélanie
Était absent excusé : COUASNON Stéphane (donne pouvoir à ROUAULT Hervé), BARBAULT Hervé (donne pouvoir à BEARNEZ Mélanie), FAISANT Catherine (donne pouvoir à SOHIER Benoît), Erwan DENOUAL (donne pouvoir à ROY Baptiste), VETIER Loan (donne pouvoir à FOUÉRÉ Gaëlle), BOUJU Nicolas (donne pouvoir à BOULANGER Nadège).

Étaient absents :
Secrétaire de séance : LEBORGNE Yann est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_042- OBJET : Accueil de l'auteur Christophe Guillaumot : convention tripartite entre l'auteur, la commune et le collège Théophile Briant

Rapporteur : Brigitte LOMAKINE

Christophe Guillaumot est auteur de romans policiers pour la jeunesse et pour les adultes. Son dernier roman jeunesse « Les recrues » fait partie de la sélection du Prix Ados Ille et Vilaine 2025-2026. Les jeunes du club de lecture Liv'Ado de la bibliothèque ont choisi de l'inviter en partenariat avec le collège Théophile Briant de Tinténiac.

Il est proposé de passer une convention tripartite entre l'auteur, la commune et le collège Théophile Briant afin de définir l'organisation et de déterminer les rôles et les obligations de chaque partie.

L'auteur réalisera une demi-journée d'intervention auprès de deux classes du collège Théophile Briant le mardi 26 mai 2026 après-midi et une rencontre auprès du public de la bibliothèque municipale de Saint-Domineuc en fin de journée.

La commune :

- Versera le paiement des revenus artistiques à l'auteur, soit 514,64 € correspondant à la recommandation tarifaire de la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.
- Prendra en charge la contribution diffuseur de 1.1%
- Prendra en charge les frais d'hébergements des nuits du 25 et 26 mai 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-D2026_042-DE

Le collège Théophile Briant s'engage à verser à la commune :

- Le paiement d'une partie de l'intervention soit 310,47 € correspondant au tarif d'une demi-journée selon les recommandations de la charte des auteurs et illustrateurs.

Soit 204,17 € à la charge de la commune pour la rémunération de l'auteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont six pouvoirs)

- **Valide** la convention avec l'auteur et le collège Théophile Briant afin d'organiser des temps d'échange au collège et à la bibliothèque de Saint-Domineuc
- **Valide** le montant de la participation de la commune et le remboursement d'une partie des frais par le collège Théophile Briant comme exposés ci-dessus
- **Autorise** Madame Le Maire à signer ladite convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yann LEBORGNE

